



Demande d'information sur la formation et le contrat cui

Par **belmondo**, le **28/01/2010** à **12:51**

Bonjour,

après avoir réussi le concours d'entrée en formation d'aide médico psychologique qui s'effectue en alternance, ainsi qu'un employeur prêt à m'accueillir grâce à un contrat CUI. Ne pouvant pas financer la formation j'ai donc accepté de la prendre à ma charge dans sa globalité. 2500 EUROS ENVIRON

Avec le contrat CUI l'employeur est exonéré de mon salaire à 95% sur une base de 26h les heures.

J'ai signé ce contrat (CUI) avec la mission locale qui à présent refuse de l'accepter.

Ayant été recruté par mon employeur et m'ayant proposé un poste j'ai donc dû poser ma démission sur mon poste actuel.

Si le contrat n'est pas accepté après avoir été signé par les différentes parties je vais me retrouver sans emploi mais aussi sans aide financière de part ma démission.

MA QUESTION EST LA SUIVANTE

Ont-ils le droit de procéder de cette façon là????

Puis-je les obliger à me retrouver un emploi??

MERCI D'AVANCE

T BELMONDO